

NOUVEAU



Formations 2023

DIAGNOSTIC

Diversifier ses activités dans une structure adaptée

Nous contacter

☎ 06 67 16 32 11 (Marie Pierre RECARTE)

@ mariepierre.recarte@chrysalid-experts.fr



Formation avec activité pédagogique encadrée

PUBLIC

DURÉE

PRÉREQUIS

OBSERVATION

Diagnostic : Diversifier ses activités dans une structure adaptée

Associations intermédiaires

2 demi-journées en E-Learning

Être sensibilisé aux enjeux de l'année 2023 pour les AI

Formation adaptée aux associations intermédiaires qui souhaitent passer l'année 2023 en préservant les acquis.

En effet, entre la loi inclusion et le dispositif de l'avance immédiate du crédit d'impôt, il n'est plus possible de passer outre le cadre juridique. Cette formation diagnostic permet donc d'identifier les pistes pour maintenir, autant que faire se peut, le volume d'activités et le volume de salariés de 2022.

Formation organisée en 2 session : un état des lieux pour identifier les solutions pouvant être retenues et la restitution du diagnostic pour aider la structure à prendre les bonnes orientations.

OBJECTIFS

- * Réaliser un état des lieux de l'activité de la structure (perte occasionnée par les différentes réformes) ;
- * Réaliser un état des lieux du personnel en parcours (sorties liées à la loi inclusion) ;
- * Identifier les nouvelles dispositions (de la loi inclusion) pour maintenir certains salariés dans l'AI ;
- * Identifier les solutions pour faire glisser les activités « interdites » et les salariés « en fin de parcours » dans une structure complémentaire adaptée ;

Intervenants : Christelle BUVAT et Didier LABREZE PROGRAMME

Session 1 : L'état des lieux

- * Analyse des activités ;
- * Analyse du profil des salariés en parcours d'insertion ;

Session 2 : Le diagnostic

- * Les possibilités pour maintenir ou prolonger les salariés dans l'AI après le 31 novembre 2023 ;
- * Les structures permettant d'accueillir les activités interdites et les salariés en fin de parcours.

METHOLOGIE – Formation INTRA (Activités pédagogiques encadrées)

Formation permettant d'identifier les causes certaines de la déperdition des heures en 2023. Et pour chaque cause identifiée, des solutions sont proposées avec tableau d'analyse avantages et inconvénients. Chaque participant bénéficie d'un livrable récapitulatif.

Cette formation peut déboucher sur une phase opérationnelle d'accompagnements à la mise en œuvre des mesures envisagées : Rédaction des dossiers de prolongement des PASS, rédaction des CDII, création de structures complémentaires

TARIF

Tarif forfaitaire unique pour le diagnostic : 1800€ TTC (TVA non applicable – Art. 261-4-4,a CGI)